

## Le mémo ADH 2024 de la Carsat Sud-Est Dispositif d'Accompagnement à domicile après hospitalisation (ADH)

L'ADH est une prestation temporaire qui a vocation à être attribuée aux retraités autonomes (Gir 5/6 ou 4 avec un pronostic de récupération) nécessitant un accompagnement dans la vie quotidienne à la sortie d'hospitalisation et dont le besoin est identifié par l'équipe médicale hospitalière et/ou par le patient hospitalisé.

### Des aides, pour qui ?

Pour bénéficier de cette aide de l'Assurance retraite, les retraités doivent relever du régime général à titre principal, être âgés de 55 ans et plus et ne doivent ni être bénéficiaires ni être demandeurs d'aides légales (APA, PCH, ACTP).

**À savoir :** si avant l'hospitalisation, le retraité rencontrait déjà des difficultés à réaliser seul certaines activités et/ou relevait des GIR 1 à 4, il doit être orienté vers le Conseil départemental pour une demande d'APA.

### Pour quels types d'hospitalisation ?

Le dispositif ADH peut être mobilisé à la suite :

- d'un séjour à l'hôpital ou en établissement de soins de suite et de réadaptation, y compris en unité psychiatrique ;
- d'un passage aux urgences ;
- d'une intervention en ambulatoire ;
- d'une hospitalisation à domicile sous la supervision d'un établissement de santé.

### Le dispositif ADH de la Carsat Sud-Est : quelles prestations ?

La durée maximale de prise en charge est de **trois mois effectifs**, à compter du premier jour de la fin d'hospitalisation (1er jour du retour à domicile ou fin d'hospitalisation à domicile).

Si le retraité bénéficie déjà d'un plan d'aide OSCAR, le dispositif ADH s'ajoute au plan déjà en place.

#### Forfait prévention de 300€.

Prestations prises en charge à **100%** par la Carsat Sud-Est

##### CADRE DE VIE ET SÉCURITÉ À DOMICILE

- Aides techniques
- Assistance et sécurité
- Petits travaux

##### MOBILITÉ ET LIEN SOCIAL

- Aides à la mobilité
- Repas pris en structure

##### VIE QUOTIDIENNE

- Livraison de courses
- Portage de repas

##### SOUTIEN PERSONNALISÉ

- Mieux-être
- Soutien psychologique
- Conseil en gestion
- Conseil en prévention

#### 54h : accompagnement & prévention à domicile

prises en charge entre 25% et 90% en fonction des revenus du retraité

##### ENTRETIEN DU LOGEMENT ET DU LINGE

##### AIDE À LA PRÉPARATION DE REPAS

##### AIDE AU DÉPLACEMENT PÉDESTRE DE PROXIMITÉ

##### ACCOMPAGNEMENT À LA TOILETTE

## Un formulaire de demande unique

Pour effectuer la demande, un **formulaire commun** à l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CCMSA et la CNRACL est mis à votre disposition.



### Pour la Carsat Sud-Est :

- Il est rappelé que la Carsat traite uniquement les demandes pour lesquelles elle est compétente : celles concernant les retraités autonomes du régime général.
- Il appartient à votre établissement de compléter ce formulaire en identifiant avec le retraité ses besoins pour le retour à domicile (ou la fin de son hospitalisation), avant de l'envoyer à la caisse régionale de retraite chargée de l'instruire.
- Le cachet de l'établissement hospitalier est obligatoire sur la demande.
- Il est précisé qu'il n'est plus nécessaire de transmettre le bulletin d'hospitalisation avec la demande.

**À noter** : un formulaire différent est à utiliser pour l'action sociale de **la fonction publique d'État interministérielle** ; un relevé d'identité bancaire (RIB) et un titre de pension de retraite sont à fournir avec la demande.

## Comment faire une demande d'ADH à la Carsat Sud-Est ?

**Le service social de l'établissement de santé** accompagne le demandeur pour formaliser sa demande durant son hospitalisation, avec son accord.

Il mobilise le ou les prestataires d'aide à domicile pour s'assurer de leur disponibilité. Il transmet le formulaire à la Carsat Sud-Est dans les 15 jours qui suivent la sortie d'hospitalisation.

Le retraité recevra 2 appels téléphoniques d'un intervenant social :

- dans les 2 jours à 7 jours ouvrés après le retour à domicile afin de vérifier que l'aide est mise en place ;
- un mois ½ avant la fin du dispositif pour déterminer la suite à donner.



### Contact Carsat Sud-Est

Régime général et fonction publique Sud et Corse  
[marseilledh@carsat-sudest.fr](mailto:marseilledh@carsat-sudest.fr)

Votre interlocuteur retraite en régions Sud et Corse

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Sud-Est